

# LA COMMISSION ÉGALITÉ DES GENRES DANS LES ARTS DE LA RUE

## Présentation de la commission

Nous sommes la Commission Égalité des Genres de la Fédération des Arts de la Rue. Créée en 2019, elle regroupe 7 fédérations régionales et la fédération nationale.

Nous travaillons à comptabiliser et visibiliser les représentations de genre dans notre domaine. Nous agissons dans l'optique d'un féminisme intersectionnel et inclusif, qui prend en compte les différents types de discriminations qu'une personne peut subir.

Nous sommes une commission mixte, qui accueille des membres quelle que soit l'expression de leur genre. Nous cherchons à observer, à proposer des solutions, des pistes de réflexion et des outils. Nous accueillons avec entrain de nouvelles personnes et de nouvelles fédérations.

## Nous voulons

- Rendre visible la répartition des pouvoirs et mettre en lumière les inégalités (dans le fait d'être programmé-e, de jouer, de diriger) en fonction des genres ;
- Participer à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ;
- Valoriser les créations d'artistes femmes et en minorité de genre ;
- Influencer sur les politiques publiques et se faire entendre auprès des institutions et de la profession ;
- Agir sur les parcours professionnels, nous former, mettre en place de nouvelles pratiques ;
- Briser le plafond de verre.

## Manières de faire

- Nous réunissons des personnes qui s'investissent dans le Comité de pilotage (qui prend les décisions financières et stratégiques), des personnes qui participent plus ponctuellement, et des allié-es.
- Nous fonctionnons par groupes de travail, formés selon les envies de chacun-e. En réunion et travail de groupe, nous faisons attention à la distribution de la parole et mettons en place un cadre non jugeant, de manière à ce que tout le monde puisse avoir l'occasion de s'exprimer.
- Nous utilisons le mode qui nous semble le plus approprié pour que la diversité des points de vue existe : consensus ou vote (à main levée ou secret), selon les sujets et besoins.
- Pour les questions d'ordre financier, chaque fédération membre du Comité de pilotage a une voix, quel que soit le nombre de ses adhérent-es qui participent à la commission.
- La liste des membres de la commission est publique. Toutefois, la teneur des discussions à l'intérieur de la commission est confidentielle. Les prises de positions et prises de paroles sont faites au nom de la commission. Des membres de la commission peuvent être missionné-es pour porter la parole de la commission.
- Nos réunions se tiennent en mixité, avec le plus de membres possible, et les décisions qui sont prises en réunion le sont au nom de la commission.

# LA COMMISSION ÉGALITÉ DES GENRES DANS LES ARTS DE LA RUE

## Glossaire

**Féminisme** : le féminisme est un ensemble de mouvements, d'idées politiques et d'actions militantes, qui vise à promouvoir l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes, dans tous les domaines. Le féminisme dont nous nous revendiquons cherche à dépasser la binarité de genre.

**Genre** : le genre renvoie aux rôles, aux comportements, aux expressions et aux identités construits par la société et les individus, dans une polarité allant du féminin, au masculin, influant sur les manières d'agir et la répartition des ressources et des pouvoirs. L'identité et l'expression de genre ne sont ni binaires, ni statiques.

**Inclusivité** : l'acte de promouvoir, de favoriser et de défendre l'intégration de chacun et chacune, sans discrimination.

**Intersectionnalité** : désigne la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de stratification, domination ou de discrimination dans une société. (Kimberlé Williams Krenshaw)

**Patriarcat** : formation d'organisation sociale et juridique fondée sur la détention de l'autorité par les hommes, à l'exclusion explicite des femmes. (Pierre Bonte et Michel Izard)

## Les 6 axes de travail

- 1** Faire un état des lieux qualitatif et chiffré : s'observer, se compter.
- 2** Influer et se faire entendre pour plus d'équité : pédagogie et lobbying auprès de l'Etat, des collectivités, des organisations sociales et structures organisant la profession.
- 3** Sensibiliser et communiquer : publier chiffres et rapports, campagnes sur les réseaux sociaux, être présent-es aux rencontres professionnelles, mutualiser nos approches entre réseaux.
- 4** Mettre en place une veille sur les questions de harcèlement sexiste et sexuel dans nos métiers.
- 5** Militer et agir auprès des professionnel·les comme des publics : actions sur les festivals Arts de la Rue et temps forts des fédérations.
- 6** Se former : se donner des outils concrets et augmenter les compétences pour lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel et pour permettre aux femmes de briser le plafond de verre.

